



MODALITES DE L'OPERATION HYPERMARCHES

« Bon d'achat sur les produits laitiers du 19 au 25 septembre 2017 »

Offre réservée aux particuliers

Du 19 au 25 septembre 2017 uniquement, Carrefour vous offre 5 euros en bon(s) d'achat par tranche de 15 euros d'achat sur tous les produits laitiers (hors fromages vendus au stand traditionnel) disponibles dans l'un de nos hypermarchés à enseigne Carrefour (hors Carrefour drive) situés en France métropolitaine, Corse comprise à l'exception des magasins **CARREFOUR LYON CONFLUENCE, VILLEURBANNE, GOUSSAINVILLE, MONTEREAU FAULT YONN, VERNON, ROMORANTIN LANTHENAY, BEAUNE, CHALON S/SAONE NORD, RETHEL, BAYEUX, ST GEORGES DES GROSE, ST LO et PLOUZANE**

Pour bénéficier de cette offre :

- **Du 19 au 25 septembre 2017**, vous devez vous rendre dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour participants à l'opération et effectuer un achat pour un montant minimum de 15€ (quinze euros) sur les articles concernés, présents et disponibles en magasin.
- Le(s) bon(s) d'achat vous sera(ont) remis par l'assistante de caisse (bon(s) d'achat imprimé(s) en caisse). Le(s) bon(s) d'achat sera(ont) calculé sur le montant total des produits éligibles avant remises exceptionnelles.

ATTENTION :

- L'offre n'est pas cumulable. Ainsi, 2 (deux) achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 7€ le matin et 8€ l'après midi : aucun bon d'achat ne lui sera remis).
- **L'offre est limitée à 3 (trois) tranches, soit 45 € (quarante-cinq euros) d'achat, et un bon d'achat ou code promotionnel d'un montant maximum de 15€ (quinze euros) par transaction.**

Utilisation du/des bon(s) d'achat remis en caisse :

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. Il(s) est(sont) valable(s) du **mardi 26 septembre au lundi 09 octobre 2017**. En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, **hors Drive, Carburant et Services** (*Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, Cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie*).

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) utilisable(s) en une seule fois. Il(s) ne peut(vent) être cédé(s) à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le (les) bon(s) d'achat devra (devront) être restitué(s) ou le montant du (des) bon(s) d'achat accordé(s) pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.